GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2023 Affichage : 18/01/2022

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 22-252

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Organisation d'un atelier d'éveil « le ciel à portée de main » par l'association Ludisens (30 Chemin de Charbonnières 38300 Bourgoin-Jallieu) au Relais Petite Enfance La Roulinotte à Certines (01240)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse 3 avenue Arsène d'Arsonval CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex Tél.: 04 74 24 75 15 / Fax: 04 74 24 75 13



001-200071751-20221123-DP22-252-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2023

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec l'association Lud sens l'association l'association

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec l'association Ludisens afin de mettre en place un atelier d'éveil sensoriel.

Les modalités d'intervention de l'association sont les suivantes :

- L'atelier sera assuré par Mme Caroline Lasalle ;
- L'animation se déroulera dans la salle polyvalente à Tossiat (01250) pour les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent ;
- Date et horaire de l'intervention : le mardi 21 février 2023 de 9 h 00 à 11 h 00 ;
- Tarif net: 329,30 € (TVA non applicable)

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourgen-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Vice-Présidente

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 novembre 2022.

Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente

Virginie GRIGNOLA-BERNARD

leguée à l'Action sociale et la Petite Enfance